



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpasm.fr

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	9

Convocation le :
9 juin 2023

Délibération :
2023-06-04

**HORAIRES DES ECOLES ET
SERVICES ANNEXES 2023-2024**

Annexe : -

Pages : 2

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2023-06-04

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 04/07/2023
ID : 077-257703819-20230626-20230604-DE

L'an deux-mil-vingt-trois, le lundi 26 juin, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;
Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;
Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Mery ;
Madame Candice BOYER ; représentante d'Andrezel ;
Monsieur Hervé CISNAL ; représentant de Saint-Méry ;
Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;
Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Etaient Absents excusés :

Monsieur Pascal KUBIAK, représenté par Joël MARTINEZ ;
Madame Véronique LANGRY, représentée par Bruno REMOND,

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadège DEWANCKER est désignée secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 111-1 et 111-4 ;

Considérant les effectifs des écoles pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Considérant les nécessités de services ;

Entendu le rapport de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP qui propose les horaires suivants pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Horaires des écoles :

	MATIN			APRES MIDI		
	Ouverture des portes	Début de classe	Fin de classe	Ouverture des portes	Début de classe	Fin de classe
Maternelle Champeaux	8h20	8h30	11h30	13h15	13h25	16h25
Elémentaire Andrezel	8h45	8h55	12h15	13h45	13h55	16h35
Elémentaire Champeaux	8h30	8h40	12h05	13h35	13h45	16h20
Elémentaire St-Méry	8h20	8h30	11h55	13h25	13h35	16h10

Horaires des transports :

TRAJET MATIN

Arrêt	Horaires
Andrezel – Mainpincien	7h50
Andrezel – Le Truisy bourg	7h54
Andrezel – Le Truisy serres	8h00
Andrezel – Elémentaire	8h05
Champeaux – Abris bus	8h11
Champeaux – Maternelle/cantine	8h15
St-Méry – Elémentaire	8h20
Champeaux – Maternelle/cantine	8h30
Champeaux – Elémentaire	8h35
Andrezel – Elémentaire	8h45

TRAJET MIDI (aller)

Arrêt	Horaires
Andrezel – Elémentaire	11h45
St-Méry – Elémentaire	11h55
Champeaux – Maternelle / cantine	12h02
Champeaux – Elémentaire	12h06
Andrezel – Elémentaire	12h15
Champeaux – Abris bus	12h21
Champeaux – Maternelle/cantine	12h30
St-Méry – Elémentaire	12h40
Champeaux – Maternelle/cantine	12h50

TRAJET MIDI (retour)

Arrêt	Horaires
-------	----------

Champeaux – Maternelle/cantine	12h50
Andrezel – Elémentaire	13h00
Champeaux – Elémentaire	13h10
Champeaux – Maternelle/Cantine	13h15
St-Méry – Elémentaire	13h25
Champeaux – Elémentaire	13h35
Champeaux – Maternelle/cantine	13h40
Andrezel – Elémentaire	13h50

TRAJET SOIR

Arrêt	Horaires
St-Méry – Elémentaire	16h10
Champeaux – Elémentaire	16h20
Champeaux – Maternelle/cantine	16h25
Andrezel – Elémentaire	16h35
Andrezel – Le Truisy serres	16h41
Andrezel – Le Truisy bourg	16h45
Andrezel – Mainpincien	16h51
Champeaux – Elémentaire	17h05
Champeaux – Maternelle/cantine	17h10
St-Méry - Elémentaire	17h15

Horaires des services périscolaires :

Services	Début	Fin
Garderie matin	7h00	8h25
Cantine	11h30	13h45
Garderie soir	16h25	18h30
Etude	16h20	18h30

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les horaires des écoles et des services associés pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Fait et délibéré en séance,

Le 26 juin 2023,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIRP

